



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°02

Réunion Plénière du jeudi 15 décembre 2022

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. W.HOENIG, J. GRAGLIA, S.CHILOTTI, C. STRAMACCIONI, C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, A. MARY, A. MORETTI, L.LEPORATI, L. LUNGERI, J. BELCADI

---

Excusés : MM. C.COLOMBO, J. THAON, A.TALEB, L.CONIGLIO, A. MARINSALTI, J. NUCERA, L. CAPPATTI, Mme B.GIURAN, L. CHABANE, V. CHAIX, L.GUILIANO, Fadil DARRAZ, P. BISTARELLI, Joe MURRIS, Foed DARRAZ, J.BARLOZZI, Bilel. BOULAHYA.

---

Assiste : M. J. ALEXANDRE.

---

**Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la CDA présents pour cette deuxième plénière, les remercie pour leur travail effectué depuis le début de la saison 2022/2023 avec un mois de septembre particulièrement chargé.

Le président passe à l'ordre du jour après avoir fait approuver le PV N°1 de la plénière du 20/10/2022.

Le président nous informe du décès d'un arbitre de Ligue 1 Johan HAMEL Décès également de la maman de Stéphane DUDILLIEU à qui nous présentons nos plus sincères condoléances.

Au rayon des mauvaises nouvelles deux arbitres déjà agressés sur nos terrains en U18 et D3 seniors et à qui nous apportons tout notre soutien moral.

On constatera également l'arrêt de trois rencontres en catégorie D4, U20 et U18.

Troisième agression d'arbitre le 13/11/2023 en D1 de M. ASSO Romain et deux rencontres arrêtées en foot entreprise et U18 D2.

Un deuxième bilan des effectifs en Côte d'Azur fait état de 287 licenciés à ce jour. Difficultés rencontrées avec certains arbitres qui se nomment : BAYARD Dylan, FALKOU Jordan, SMITH Liam, MEHOUACHI Tarek et IVANOVIC Remi.

21 récipiendaires sur la promotion LIUZZO Luigi du 16/12/2022.

## **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

L'effectif à ce jour s'élève à plus de 260 arbitres ce qui correspond à nos meilleures prévisions même si nous avons perdu à l'intersaison plus de 40 arbitres.

Sur le plan de la formation initiale, six FIA (formation initiale en arbitrage) sont programmées d'ici la fin de l'année : du 24 au 27 octobre 2022 à Nice (14 candidats) du 2 au 5 novembre à Cannes (8 candidats) et à Contes (8 candidats), celle de Villefranche sur mer ne pouvant se dérouler. Les deux dernières se dérouleront du 19 au 22 décembre 2022 à Nice et à Cannes.

Un challenge important se profile : les perfectionner en théorie et sur le terrain afin de pouvoir les fidéliser lors des saisons futures.

Le président remercie chaleureusement les formateurs initiateurs qui vont animer les cinq FIA prévues au final.

Sous l'impulsion d'Ahmed TALEB les cours de formation théorique de rentrée ont été organisés avec sérieux par nos techniciens, avec une bonne participation d'ensemble tout au long du mois de septembre 2022.

Un dernier Test physique de rattrapage est prévu le 26/10/2022 au stade Charles Ehrmann.

S'est déroulé le 24/10/2022 une journée de rassemblement de nos jeunes arbitres au Stade de la Plaine en collaboration avec l'OGC Nice et sous l'impulsion d'Ahmed TALEB (indisponible) mais entouré d'arbitres Fédéraux de premiers plans comme mathieu VERNICE, Laurent CONIGLIO, Gwenaël PASQUALOTTI, Amine BOULAHYA, Bianca GIURAN et Jules BELCADI.

Le président tire sur la sonnette d'alarme, après avoir constaté le nombre important d'arbitres indisponibles tous les week-ends, avec souvent des indisponibilités de dernière minute compliquant la tâche du département désignations.

Le président informe que les observations en seniors ont débutées le 9 octobre 2022.

Un tour de table traditionnel où chaque membre de la commission a pu s'exprimer occasionnant des échanges très bénéfiques pour le futur de notre arbitrage.

### **3 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Le département désignations se retrouve en difficulté en ce début de saison, entre les indisponibilités trop nombreuses, et les arbitres n'ayant pas encore satisfaits aux diverses obligations pour être désignés.

Malgré tout la commission s'engage à fournir des arbitres en brassage U14 et en catégorie U15 féminines.

#### **Fin de séance : 21h30**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI